
Lettre du président du département de la Drôme qui réclame l'insertion au Bulletin de ses envois d'argenterie, en annexe de la séance du 17 ventôse an II (7 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du président du département de la Drôme qui réclame l'insertion au Bulletin de ses envois d'argenterie, en annexe de la séance du 17 ventôse an II (7 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 177-178;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30415_t1_0177_0000_6

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Nature, ta chaîne est brisée ;
 Les élémens victorieux
 trompent la fureur insensée
 des nos rivaux ambitieux
 L'onde s'arme contre eux ; la terre
 Fièrè d'obéir à nos bras
 Pour punir leurs noirs attentats.
 Enfante partout le tonnerre.
 Réveillez-vous aux accens de ma voix
 L'heure de la liberté sonne ;
 Peuples, levez vos fronts, faites pâlir vos Rois
 Et vous, tyrans, tombez du trône.

Peuples, nos français de la gloire
 Vous ont préparé les chemins ;
 Pour eux le prix de la victoire
 Est la liberté des Romains.
 En vain pour parer la tempête
 Tyrans, vos bras se sont armés ;
 Les foudres par vous allumées
 Vont retomber sur votre tête.
 Réveillez-vous aux accens de ma voix
 L'heure de la liberté sonne ;
 Peuples, levez vos fronts, faites pâlir vos Rois
 Et vous, tyrans, tombez du trône.

Oui, votre ligue menaçante
 Tente en vain d'enchaîner nos bras ;
 La France longtems triomphante
 Déclame à de nouveaux combats.
 Tout l'univers à notre exemple
 Réclame ses droits violés
 Et sur ses trônes écroulés
 Liberté, s'élève ton temple
 Réveillez-vous aux accens de ma voix
 L'heure de la liberté sonne ;
 Peuples, levez vos fronts, faites pâlir vos Rois
 Et vous, tyrans, tombez du trône.

O toi, sainte philosophie,
 descends du séjour éternel ;
 Près de l'autel de la patrie
 nos mains te dressent un autel ;
 Voit rentrer dans la nuit profonde
 Le fanatisme et ses fureurs ;
 Que ta loi régnant sur les cœurs,
 Soit la religion du monde.
 Réveillez-vous aux accens de ma voix
 L'heure de la liberté sonne ;
 Peuples, levez vos fronts, faites pâlir vos Rois
 Et vous, tyrans, tombez du trône.

Fuyez ô discordes civiles ;
 Trop longtemps vos tristes flambeaux,
 Agités au sein de nos villes,
 Sur nous ont semé tous les maux.
 Puissent tes rameaux tout éclairer
 Arbre saint de la liberté
 Sous leur feuillage respecté
 N'ombrager qu'un peuple de frères !
 Réveillez-vous aux accens de ma voix
 L'heure de la liberté sonne ;
 Peuples, levez vos fronts, faites pâlir vos Rois
 Et vous, tyrans, tombez du trône.

Quelle déité bienfaisante
 A pris soin de combler mes vœux !
 Une clarté pure et brillante
 nait du sein d'un ciel orageux ;

Des sages, d'une main hardie,
 dans leurs vastes conceptions
 Fondent la paix des nations
 Sur le bonheur de la patrie.
 Réveillez-vous aux accens de ma voix
 L'heure de la liberté sonne ;
 Peuples, levez vos fronts, faites pâlir vos Rois
 Et vous, tyrans, tombez du trône.

Elle s'élève, l'arche auguste,
 Qui doit par des nœuds solennels,
 Sous un empire doux et juste
 Rallier un jour les mortels.
 En vain de l'affreuse discorde
 Le démon frémit irrité ;
 Le temple de la liberté
 Sera celui de la concorde.

Renvoyé au comité d'instruction publique par
 celui des pétitions (1).

II

[*Le présid. du départ' de la Drôme au présid. de
 la Conv. ; 9 plu. II*] (2)

« Le département de la Drôme est toujours au pas de la Révolution ; le nouveau mode de gouvernement y a été accueilli avec enthousiasme et s'y est exécuté avec précision, les ventes de biens d'émigrés se succèdent avec rapidité et à des prix bien au dessus de la valeur de l'estimation ; les Sociétés populaires conservent toute leur énergie et leur surveillance habituelle attaque tous les abus, arrête toutes les tentatives de modérantisme ; les temples de la superstition et du fanatisme, sont fermés dans la plupart des districts et principalement dans toute l'étendue de celui de Valence, le culte de la Raison, les a remplacés ; un très grand nombre de communes ont déjà déposé dans leurs districts respectifs l'argenterie et les ornements provenant des églises, ou les ont adressés directement à la Convention nationale ; les prêtres apportent en foule leur renonciation à leurs fonctions sacerdotales et les quelques partisans invétérés du fanatisme qui rend les derniers soupirs, abjurent leurs antiques erreurs.

Je t'ai déjà transmis une partie des pièces et des détails à l'appui de ce tableau, je t'ai adressé l'arrêté du département du 7 nivôse, portant adhésion aux principes révolutionnaires décrétés le 14 frimaire ; un autre arrêté du 8 pour la contribution au champ de mars de la commune de Valence d'un autel à la patrie et d'un obélisque destiné à consacrer les vertus guerrières et civiques des braves Dromains morts au champ d'honneur et employés dans l'armée dirigée contre l'infâme Toulon ; je t'ai adressé les détails des fêtes célébrées à Valence à l'occasion de cette éclatante conquête, et avec mes lettres du 13 frimaire et 1^{er} nivôse, deux listes des premières déprêtisations qui ont eu lieu dans le départe-

(1) Mention marginale, datée du 17 vent. et signée Jullien.

(2) C 295, pl. 990, p. 3. Cette lettre, qui semble avoir été reçue le 15 vent., ne porte aucune trace de renvoi, mais elle est jointe au dossier relatif à Die (cf. ci-dessus, n° 26).

ment et l'extrait des procès-verbaux des communes qui effectuent l'abandon des dépouilles du culte catholique.

L'administration ne sait par quelle fatalité aucun de ces articles n'a été mentionné au Bulletin où l'on recueille cependant avec soin les plus petits objets, même individuels, qui peignent la situation des communes et servent à propager l'esprit public.

Elle me charge de réclamer au nom des communes contre cet oubli total qui peut laisser des impressions désavantageuses sur le compte d'un département qui ayant bien mérité de la patrie est jaloux de soutenir sa réputation et de devancer tous les sacrifices que peut commander la patrie.

Dis à la Convention, qu'à Valence, Romans, Crest et Dye, chefs-lieux de district, les ci-devant églises sont fermées, qu'elles sont déjà consacrées ou qu'elles ne serviront que pour l'utilité publique. Je t'adresse un arrêté du département du 21 nivôse dernier qui comprend 21 abdications de curés, vicaires et prêtres de toute robe, j'y joins toutes les lettres de prêtrise, diaconat, sous-diaconat et autres parchemins, vrais hochets de la superstition, voilà aussi une autre liste particulière de 48 prêtres qui ont pareillement renoncé à leurs fonctions et en ont remis la déclaration au district de Valence.

J'aurai soin de t'adresser successivement les tableaux qui me seront fournis par les autres districts ».

[Non signé].

III

[La Sté popul. de Boullay-la-Société (1), à la Conv.; 29 plu. III] (2)

« Fondateurs de la République,

L'agriculture, la première des professions, la plus utile au genre humain, puisqu'elle est le soutien de sa vie, nous induit à recourir à votre sagesse pour vous exposer combien est ardent parmi nous le désir nécessaire de pouvoir devenir cultivateurs; mais aussi combien il est impossible d'y pouvoir atteindre, par la trop grande rareté des emplois ruraux, dans lesquels les principes de l'égalité n'ont pas encore pénétré assez profondément.

Représentants d'un peuple libre, pour propager les soins de l'agriculture parmi les individus, il est nécessaire de la rendre à la portée des facultés personnelles. Pour qu'on la voie mieux fleurir, il est constant d'en modérer la grandeur accumulée des exploitations, car il est manifeste que si les emplois étaient plus multipliés qu'ils en seraient infiniment mieux administrés. C'est donc avec peine que, parmi les cultivateurs on en voit qui font valoir une ou plusieurs fermes ensemble, soit dans une même commune, soit dans des communes plus ou moins contiguës l'une de l'autre. C'est bien ravir à l'homme laborieux l'idée industrielle de se procurer les aliments dûs à la culture, que de le priver par ces ex-

plois exorbitants de cette physique si salutaire dans les campagnes.

Pour soulager le malheureux et lui procurer dans sa faim des moyens de supporter plus patiemment les revers de l'opulence, il faut modifier et limiter l'emploi de ces individus, immodérés dans l'ambition de la culture, et insatiables dans leur avide cupidité de devenir puissants en nom et en fortune.

Il est des individus parmi les infortunés qui peuvent réunir chez eux les deux qualités de préférence, et posséder des vertus et des talents, de même que ceux qui vivent dans l'aisance. Ces premiers absolument contraints de vivre du travail de leurs mains, goûteraient beaucoup plus délicieusement du fruit de leur agriculture, que ces autres qui ne peuvent jamais jouir des mêmes avantages qu'avance le secours des premiers occupés à leur service.

D'après un tel exposé, dignes mandataires, qu'il plaise à votre autorité législative de décréter que les plus grands emplois de l'agriculture ne puissent en aucun cas excéder 150 arpents; ce qui donne 50 arpents par chaque saison; à raison de ce que l'arpent soit composé de cent perches carrées, perche de 21 pieds, 8 pouces, pied-de-roi, mesure ordinaire de nos contrées.

Qu'aucun cultivateur ne puisse faire valoir deux différents corps de fermes, quand bien même ce serait sous prétexte que cette location serait au compte de ses enfants.

Que tout propriétaire de 5 arpents en total, si la localité lui permet d'en jouir, devra avoir, pour une telle exploitation, une habitation convenable.

Que toute personne qui jouirait d'un autre état, comme marchand farinier, meunier, aubergiste, maître de poste, etc. sera tenu d'abandonner le premier, s'ils veulent avoir plus d'un demi-emploi d'agriculture.

Qu'aucun meunier ou farinier n'ait le droit de valider deux moulins distraits l'un de l'autre, sinon qu'ils soient dans l'enceinte des bâtiments depuis six mois au moins.

Que toute représentation de la ci-devant féodalité, notamment les colombiers, suies et volières soient entièrement détruits jusque dans leurs fondements, dans la crainte qu'ils ne se repeuplent; ce gibier vorace et si dangereux aux récoltes cause une perte considérable dans la République et semble vouloir faire revivre le despotisme qu'une station libre doit fouler au pied.

Fondateurs de la République, la Société populaire vous invite aussi à décréter que, à l'exemple des citoyens de Paris par votre décret du 20 brumaire dernier, leur église fermée le 2 pluviôse présent mois, soit désormais le Temple de la Raison.

Sages Mandataires, il existe dans le sein de notre commune, une contestation du premier genre d'intérêt contre la République: notre grand amour pour elle nous engage à vous en donner connaissance par la présente pétition même: c'est contre l'exécution de l'article 7 de la loi du 23 août dernier relatif à la réquisition des citoyens français.

Tous nos enfants en état de servir la Patrie sont partis à son secours avec bravoure, le 14 du courant à onze heures du matin, pour aller coucher à Houdan, d'après un appel solennel convoqué par les trois corps réunis de la municipa-

(1) Ci-dev^t Thierry, distr. de Dreux.

(2) F¹⁰ 285.